



Expertise médicale sous évaluée

Par **jacques rousset**, le **27/02/2018** à **18:31**

suite à accident velo voiture blessure epaule expertise medicale que j'estime sous évaluée et offre d'indemnisation insuffisante mon assurance m'a dit de ne pas répondre quel est le meilleur moyen de contester l'expertise et l'offre j'ai eu une luxation de l'épaule acromion clavculaire cela fait plus de 6 mois et depuis je n'ai pas récupéré à 100% douleur gene et aussi épaule tombante donc préjudice esthétique qui n'a pas non plus été retenu le problème c'est que la douleur ne se voit pas et que mon épaule bouge normalement en apparence dois je contester l'expertise ou juste l'indemnisation et faut il une contre expertise merci à vous

Par **Visiteur**, le **27/02/2018** à **18:56**

BONJOUR ou toute autre formule est apprécié.

Vous pouvez effectivement faire faire une contre expertise.
L'expertise arbitrale peut également être un bon compromis puisque l'expertise est confiée à un médecin arbitre, réputé neutre, pour trancher le « litige ».

Via votre avocat, vous pouvez en outre demander une expertise judiciaire.

Par **Chaber**, le **28/02/2018** à **07:35**

bonjour

Cycliste, vous devez être indemnisé de tous vos préjudices selon la loi Badinter. Avez-vous un avocat ou un conseil?

Face à un assureur et à son expert il ne faut jamais être seul.

Expertise médicale: être assisté par un expert indépendant

Indemnisation: la soumettre à son conseil avant d'accepter

Les assureurs ont tendance à proposer au départ la fourchette basse des cours d'appel.